

Conseil d'Administration du 17 décembre 2025

Délibération n° 2025.53

Location des espaces en dehors de la période de programmation

Membres :

- en exercice : 6
- présents : 5
- représentés : 1
- votants : 6

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le 17 décembre deux mille vingt-cinq, à 9h30, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président.

Membres présents : Mme Véronique Lenoir, membre titulaire, M. Michel Faccin, membre titulaire, Mme Julienne Gautier, membre titulaire, Mme Claire Matari, membre titulaire, M. Patrick Vassal, membre titulaire.

M. Jean-Louis Rouffilange, membre suppléant représentant M. Vincent Morisse.

M. Jean-Maurice Zorzi, membre suppléant.

Membres excusés : M. Vincent Morisse, membre titulaire.

Secrétaire de séance : Mme Véronique Lenoir

Rapporteur de la délibération : Michel Faccin

Assistaient également à la séance : Valérie Boronad, Directrice du Carré Sainte-Maxime, Philippe Boronad, Directeur artistique du Carré, Claire Mieloszynski, Secrétaire Générale du Carré Sainte-Maxime.

OBJET : LOCATION DES ESPACES EN DEHORS DE LA PERIODE DE PROGRAMMATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-10 et R. 2221-18 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25009 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 relative à la mise à disposition de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » des locaux nécessaires à l'exercice de son activité ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25007 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 27 novembre 2025 relatives aux contraintes particulières de fonctionnement de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » pour l'année 2026 ;

Vu la délibération n° 2025.10 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant approbation de l'inscription de la régie personnalisée au greffe du Tribunal de Commerce ;

Vu la délibération n° 2025.15 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant approbation de la convention de mise à disposition des locaux conclue avec la Ville ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

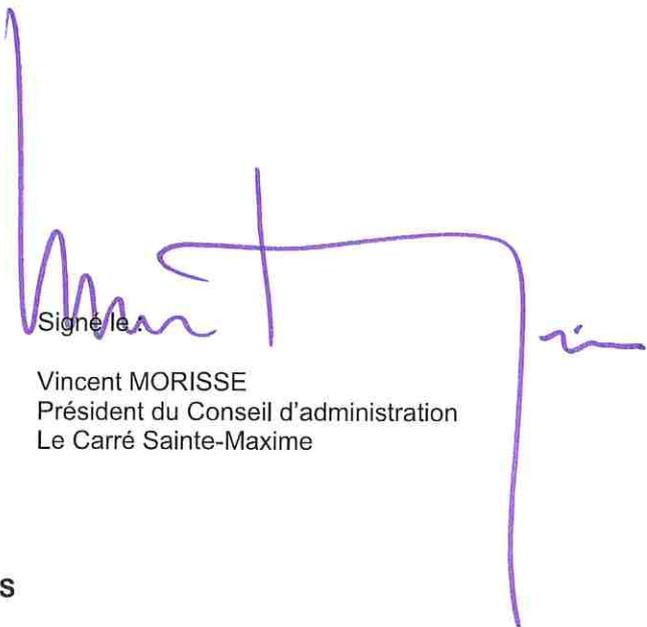
Vu la convention portant occupation du domaine public signée entre la Ville de Sainte-Maxime et Le Carré Sainte-Maxime ;

Considérant la volonté pour Le Carré Ste-Maxime de mettre en location ses espaces en dehors de la période dédiée à la programmation de la saison artistique du Théâtre ;

Considérant la nécessité de définir et d'établir les conditions de mise à disposition et les grilles tarifaires de location des salles de spectacle du Théâtre, des locaux directement attenants et des prestations de services induites ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Approuver la possibilité de mise en location des locaux affectés au Carré Sainte-Maxime en dehors des périodes de programmation ;**
- **Approuver les conditions et grilles tarifaires ;**
- **Autoriser la Directrice à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**



Signé le :

Vincent MORISSE
Président du Conseil d'administration
Le Carré Sainte-Maxime

ANNEXE 2025.53– GRILLE DES TARIFS LOCATIFS

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-53-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025